



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 08 janvier 2026

Commission Restreinte

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Tirages de Coupes

*Feuilles de Match Manquantes

*Problème score & FMI

*Reports/Modifications

*Suspension de Terrain

TIRAGES COUPES

Date de jeu :	11/01/2026	08/02/2026 Tirage le 15/01/26	08/03/2026 Tirage le (.....)	19/04/2026	14/05/2026
Coupe 77 Seniors	Cadrage 1/8 ^e		1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité Seniors	Cadrage 1/8 ^e		1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 U18	Tour 2	Cadrage 1/8 ^e	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité U18	Cadrage 1/8 ^e		1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 U16	Cadrage 1/8 ^e		1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité U16	Cadrage 1/8 ^e		1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 CDM			1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité CDM			1/4 de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 Vétérans	Cadrage 1/8 ^e		1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité Vétérans	Cadrage 1/8 ^e		1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 +45 ANS			1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité +45 ANS			1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale

Date de jeu :	31/01/2026	07/03/2026 Tirage le (.....)	04/04/2026	02/05/2026
Coupe 77 U15		1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité U15		1/4 de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 U14	Cadrage 1/8 ^e	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité U14	Cadrage 1/8 ^e	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

ENVOI HORS DELAIS DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€

LA COMMISSION RECLAME POUR LA 1^{ERE} ET DERNIERE FOIS LA FEUILLE DE MATCH

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

NON ENVOI DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.. Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€

MATCH PERDU A L'EQUIPE RECEVANTE APRES UNE RECLAMATION :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

RSG - Article 44.3 Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après une réclamation de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. (80€) du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
53544196	14/12/25	CDM	D1	VAUX ROCHELLE 5	HERICY 5

PROBLEME FMI

54687499	07/12/25	VETERANS	D4A	GRETZ T. 32	ST MARD 31
Score transmis par le club de St Mard : 1 – 1					
<i>En complément d'information suite au courriel du club de St Mard concernant le score de la rencontre Vétérans D4 du 07/12/2025 (1-1),</i>					
<i>La Commission a constaté un problème lié à la FMI, celle-ci ne semble pas avoir été transmise dans son intégralité.</i>					
<i>Après vérification, seule la synthèse FMI est visible.</i>					
<i>Afin de régulariser ce dossier, la Commission invite le club de Gretz Tournan à confirmer le résultat de la rencontre dans les meilleurs délais.</i>					
<i>Considérant que le club de Gretz Tournan n'a pas transmis ces observations,</i>					
<i>La Commission enregistre le score transmis par le club de St Mard ; 1 - 1</i>					

54938904	21/12/25	VETERANS	D1	FONTENAY 31	LOGNES 31
29/12/25-Courriel du club de Varennes nous informant que le résultat de la rencontre n'apparaissait pas, en raison de sa non-transmission, engendré par un problème informatique survenu lors de la rencontre.					
« Conformément à l'article 44.2 du Règlement Sportif Général, il est impératif que le club recevant transmette : une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation, puis, avant la clôture par l'arbitre, une photo du résultat final ainsi que des faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc.).					
Ces éléments sont nécessaires pour assurer la traçabilité et la régularité de la rencontre.					
Si la FMI a rencontré un incident technique avant le match, il convenait d'utiliser une feuille de match papier. »					
Considérant que le club de Fontenay Tresigny a transmis les éléments conformément à l'article 44.2 du RSG					
<i>Par ces motifs, la Commission enregistre le résultat de la rencontre 0 - 1</i>					

REPORTS/MODIFICATIONS

Toutes Compétitions District

Week-end du 10 et 11 janvier 2026

MATCH 54686598 FC LE PIN 5 – MOUROUX 5 CDM D2A du 11/01/2026

02/01/2026 -Demande de modification de d'horaire par courriel du club de **FC LE PIN** pour disputer la rencontre à 11H00 au lieu de 09H30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MOUROUX

– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédent la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.

DEMANDE ACCEPTEE ET HOMOLOGUEE PAR LA COMMISSION

MATCH 54687644 ALLIANCE 77 32 – MORMANT FC 33 VETERANS D4B du 18/01/2026

06/01/2026-Demande d'inversion et de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MORMANT FC** pour disputer la rencontre à Mormant à 11h30 au lieu de Provins à 9h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE PROVINS MJC

06/01/2026-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **MORMANT FC** pour disputer la rencontre à Mormant au lieu de Provins

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE PROVINS MJC

06/01/2026-Demande d'inversion et de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MORMANT FC** pour disputer la rencontre à Mormant à 11h30 au lieu de Provins à 9h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE PROVINS MJC

MATCH 55243763 AFPO 31 – MCG 31 COUPE 77 VETERANS du 11/01/2026

05/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **THORIGNY** pour disputer la rencontre à 10h30 au lieu de 09h30

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE AFPO

MATCH 55243768 PONTAULT UMS 31 – LESIGNY 31 COUPE 77 VETERANS du 11/01/2026

08/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT UMS** pour disputer la rencontre le 08/02/2026 au lieu du 11/01/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE LESIGNY

MATCH 55244311 CLAYE S. 22 – MORET VENEUX 21 COUPE 77 U18 du 11/01/2026

04/01/2026 -Demande de modification de d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CLAYE SOUILLY** pour disputer la rencontre à 17H00 au lieu de 13H00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MORET VENEUX

Considérant l'article 10.3 du RSG

– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédent la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.

DEMANDE ACCEPTEE ET HOMOLOGUEE PAR LA COMMISSION

MATCH 55244512 MELUN FC 2 – CHELLES 1 COUPE 77 SENIORS du 11/01/2026

15/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CHELLES** pour disputer la rencontre à une autre date (non renseignée) au lieu du 11/01/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

16/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CHELLES** pour disputer la rencontre le 22/02/2026 au lieu du 11/01/2026.

Les deux équipes ont déjà chacune une rencontre de championnat programmée à cette même date.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

16/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CHELLES** pour disputer la rencontre le 08/03/2026 au lieu du 11/01/2026.

La date proposée correspond au tour suivant de la Coupe 77 (1/8e de finale).

La nouvelle date ne doit pas dépasser le 22/02/2025 afin de respecter les délais d'homologation et doit être fixée sur une date libre.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

MATCH 55244503 THORIGNY 1 – CHAMPENOIS 1 COUPE COMITE SENIORS du 11/01/2026

07/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **THORIGNY** pour disputer la rencontre le 18/01/2026 au lieu du 11/01/2026
EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE CHAMPENOIS

Week-end du 17 et 18 janvier 2026

MATCH 53547842 TORCY 24 – MAGNY 21 U14 D2B du 17/01/2026

16/12/2025-Demande d'inversion et de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MAGNY FC** pour disputer la rencontre à Magny à 15h00 au lieu de Torcy à 15h30
EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE TORCY

MATCH 53544213 HERICY 5 – SNIE FC 5 CDM D1 du 18/01/2026

16/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **SNIE FC** pour disputer la rencontre le 01/03/2026 au lieu du 18/01/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'HERICY

16/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **SNIE FC** pour disputer la rencontre le 26/04/2026 au lieu du 18/01/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'HERICY

MATCH 53546337 GATINAIS VL 31 – HERICY VS 31 VETERANS D3C du 18/01/2026

19/11/2025-Demande d'inversion Via FOOTCLUBS du club de **GATINAIS** pour disputer la rencontre à Vulaine s/ seine au lieu de Souppes s/ Loing

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'HERICY

MATCH 53550009 BUSSY FC 22 – VFFA 77 21 U16 D2A du 17/01/2026

08/01/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BUSSY FC** pour disputer la rencontre à 13h00 au lieu du 14h00

Considérant que l'installation est déjà occupée par une autre rencontre à 12h00.

La Commission demande au club de Bussy de lui faire parvenir ces observations sur le déroulement des rencontres sur cette date.

DOSSIER EN ATTENTE

MATCH 53550187 BAGNEAUX 21 - PONTHIERRY 21 U16 D2C du 18/01/2026

23/12/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **BAGNEAUX NEMOURS** pour disputer la rencontre à St Fargeau Ponthierry au lieu de St Pierre les Nemours

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE PONTHIERRY

MATCH 53541940 MARLES 1 – PONTAULT UMS 2 SENIORS D3B du 18/01/2026

08/01/2026-Demande d'inversion et de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT UMS** pour disputer la rencontre à Pontault à 15h30 au lieu de Marles à 15h00

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE MARLES

MATCH 54697547 FC GUIGNES 1 – PONTHIERRY 1 SENIORS D3D du 18/01/2026

08/01/2026-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **PONTHIERRY** pour disputer la rencontre à Ponthierry au lieu de Guignes

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE GUIGNES

Week-end du 24 et 25 janvier 2026

MATCH 54687644 ALLIANCE 77 32 – MORMANT FC 33 VETERANS D4B du 18/01/2026

19/12/2025-Demande d'inversion et de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MORMANT FC** pour disputer la rencontre à Mormant à 11h15 au lieu de Evry Gregy sur Yerre à 09h30

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE ALLIANCE

MATCH 53550374 VAL D'EUROPE 21 – VILLEPARISIS 21 U18 D2B du 25/01/2026

08/01/2026-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 22/04/2026 à 19h00 au lieu du 25/01/2026 à 13h00

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE VAL D'EUROPE

Week-end du 07 et 08 fevrier 2026

MATCH 53548479 COURTRY ACAD. 21 – MONTEREAU 22 U14 D3C du 07/02/2026

12/11/2025 Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de COURTRY ACADEMIE pour disputer la rencontre le 17/01/2026 à 17H15 au lieu du 07/02/2026 à 15h30
Avis favorable de la Commission, accord du club Dammarie FC pour le report de la rencontre du 17/01/2026 au 10/01/2026

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE MONTEREAU

08/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de COURTRY ACADEMIE pour disputer la rencontre le 31/01/2026 au lieu du 07/02/2026

Considérant que l'équipe de Montereau 22 a une rencontre de Coupe Comité le 31/01/2026
DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

Week-end du 14 et 15 fevrier 2026

MATCH 54689962 MISY VILLENEUVE 35 – BAGNEAUX N.35 +45 ANS-F du 15/02/2026

16/11/2025-Demande d'inversion Via FOOTCLUBS du club de BAGNEAUX pour disputer la rencontre à St Pierre les Nemours au lieu de Villeneuve la Guyarde

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE MISY VILLENEUVE

MATCH 53550210 FONTAINEBLEAU 22 – BAGNEAUX 21 U16 D2C du 15/02/2026

05/01/2026-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de BAGNEAUX NEMOURS pour disputer la rencontre à St Pierre les Nemours au lieu de Fontainebleau

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE FONTAINEBLEAU

Week-end du 14 et 15 mars 2026

MATCH 53541019 COURTRY ACADEMIE 1 – CHELLES 2 SENIORS D2B du 15/03/2026

12/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de COURTRY ACADEMIE pour disputer la rencontre le 19/04/2026 au lieu du 22/03/2026

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE CHELLES

Week-end du 21 et 22 mars 2026

MATCH 53548494 COURTRY ACAD. 21 – BRIARD SC 22 U14 D3C du 21/03/2026

*19/11/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de COURTRY ACADEMIE pour disputer la rencontre le 07/02/2026 à 17H15 au lieu du 21/03/2026 à 15h30

Avis favorable de la Commission, accord du club Dammarie FC pour le report de la rencontre du 17/01/2026 au 10/01/2026

Sous réserve de l'accord du club Montereau pour le report de la rencontre du 07/02/2026 au 17/01/2026

ACCORD DU CLUB DE BRIARD SC

MATCH 53541019 OZOIR FC 2 – COURTRY ACADEMIE 1 SENIORS D2B du 22/03/2026

12/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de COURTRY ACADEMIE pour disputer la rencontre le 03/05/2026 au lieu du 22/03/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'OZOIR FC

Week-end du 28 et 29 mars 2026

MATCH 53541019 COURTRY ACADEMIE 1 – NANGIS 1 SENIORS D2B du 29/03/2026

12/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de COURTRY ACADEMIE pour disputer la rencontre le 08/03/2026 au lieu du 29/03/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE NANGIS

Week-end du 11 et 12 avril 2026

MATCH 53548502 COURTRY ACAD. 21 – HERICY 21 U14 D3C du 11/04/2026

03/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 28/03/2026 au lieu du 11/04/2026
DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'HERICY

08/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 04/04/2026 au lieu du 11/04/2026
EN ATTENTE REPONSE DU CLUB D'HERICY

Week-end du 09 et 10 mai 2026

MATCH 53550227 PONTHIERRY 21 - BAGNEAUX 21 U16 D2C du 10/05/2026

23/12/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **BAGNEAUX NEMOURS** pour disputer la rencontre à St Pierre les Nemours au lieu de St Fargeau Ponthierry
EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE PONTHIERRY

Week-end du 16 et 17 mai 2026

MATCH 53548512 COURTRY ACAD. 21 – LIEUSAINT 22 U14 D3C du 16/05/2026

03/12/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 18/04/2026 à 13H00 au lieu du 16/05/2026 à 15h30
EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE LIEUSAINT

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... Article 10 – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de VILLIERS ST GEORGES

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 19/11/2024

« ... Match 54697527 FC Villiers 1 – Vaux La Rochette 1 Seniors D3D du 05/10/2025

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 du Règlement Sportif Général du District 77 de Football.

(.../...)

La Commission décide, au surplus, d'infliger UN (1) match ferme de suspension de terrain au club de FC Villiers St. G. pour manquement à la sécurité des terrains en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire.

(.../...) ... »

Considérant que la prochaine rencontre de l'équipe Seniors 1 de Villiers-Saint-Georges est programmée le 07/12/2025 ;

Considérant que la proximité entre la date de décision et celle de cette rencontre est trop réduite,
La Commission décide de ne pas appliquer la sanction sur cette rencontre.

Par ces motifs, la Commission informe le club de Villiers-Saint-Georges que la sanction sera applicable lors de la prochaine rencontre à domicile prévue :

- Le 11/01/2026 – Coupe 77 Seniors – Villiers St Georges 1 – Courtry Academie 1 FontenayTresigny 1

Considérant que le club de Villiers St Georges a formulé une demande via Footclubs auprès du club de Fontenay Tresigny afin que la rencontre se déroule sur ces installations.

Considérant que le club de Fontenay Tresigny a transmis sa réponse acceptant la demande du club de Villiers St Georges.

Par ces motifs, la rencontre– Villiers St Georges 1 – Fontenay Tresigny 1 Coupe 77 Seniors aura donc lieu le 11/01/2026 à 15h00 stade P.Curie à Fontenay Tresigny

En raison de la suspension des installations de Villiers-Saint-Georges, le club de Villiers avait obtenu l'accord de Fontenay-Trésigny pour accueillir la rencontre de Coupe 77 Seniors prévue le 11/01 sur les installations de ce dernier.

Cependant, les conditions météorologiques ont entraîné la fermeture des installations de Fontenay-Trésigny ce week-end.

Compte tenu des difficultés à trouver une solution de repli pour la rencontre de ce week-end

Par ces motifs, la Commission informe le club de Villiers-Saint-Georges **que la suspension de terrain est reportée et applicable sur la prochaine rencontre à domicile,**

- Le 25/01/2026 – Seniors D3D – Villiers St Georges 1 – Pontault Portugais 2

Dans le cas où un accord entre les deux clubs est transmis pour disputer la rencontre de Coupe avant cette date, le club de Villiers St Georges, en tant que recevant, devra fournir un terrain de repli avec l'accord obligatoire du propriétaire des installations.

Si les dispositions prévues pour la rencontre du 11/01/2026 sont reconduites, la sanction pourra être purgée lors de la rencontre de Coupe.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **VILLIERS ST GEORGES**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »